



Escroquerie/Faux et usage de faux

Par **Alicewonder94**, le **09/10/2018 à 08:29**

Bonjour,
Je m'adresse à vous car j'arrive à bout de souffle...
En juillet, j'ai fait confiance à un mécanicien escroc pourtant connu du quartier. Il m'a vendu une voiture soit disant nickel et refaite de partout par ses soins. J'ai commencé à avoir des doutes sur lui quand il a traîné pour me donner ma carte grise. Bref, je sentais pas cette voiture, elle me semblait pas en bonne "santé" au fil du temps à force de la conduire. J'ai donc décidé dans le doute de passer moi-même un contrôle technique. Résultat : rien à voir avec le CT qu'il m'avait donné (il a clairement été arrangé) et le nouveau donc était défavorable. Les professionnels du CT m'ont dit que je risquais ma vie et celle des autres en la prenant et que c'était une voiture destinée à la casse. J'ai donc décidé de tenter un remboursement à l'amiable mais en vain. J'aurai donc constitué un dossier et après coup me suis rendue compte que le cachet qu'il avait utilisé était celui de son ancien garage fermé et définitivement radié depuis juin 2017 (source: info greffe et ellisphere en regardant bien tous les éléments !! (Voiture achetée en juillet 2018)).
Je ne sais pas quoi faire... J'ai une voiture que je ne peux et veux pas utiliser (je veux l'emmener à la casse le plus vite possible) mais je veux qu'il soit jugé car il a mis ma vie en danger et m'a clairement escroqué et si je ne fais rien il va continuer à escroquer des pauvres personnes.
Que dois-je faire ? Abandonner car si je passe par le tribunal d'instance ça va durer trop longtemps et perdre de l'argent pour qu'au final il soit insolvable et s'en tire sans rien où dois-je utiliser la carte de faux et usage de faux pour passer au pénal pour espérer des indemnités et une justice ? (Sachant qu'en plus actuellement il travaille au black dans son nouveau garage) ?
Merci d'avance pour vos réponses !! J'en ai besoin ...

Par **morobar**, le **09/10/2018 à 08:47**

Bonjour,
La voie pénale paraît la plus appropriée.
Le tribunal d'instance, compétent jusqu'à

10.000 euro, n'est pas compétent pour connaître des infractions relevant de la justice pénale.
Le TI va donc se borner à étudier les conditions d'achat en considérant tous les documents comme vrais sauf production de la preuve contraire.

Par **Alicewonder94**, le **09/10/2018 à 08:52**

Merci pour votre réponse ! Je pense aussi que le pénal est la meilleure solution... Mais pour une somme de 1300€ cela vaut-il le coup ? En passant par le TI je sais que je vais perdre de l'argent mais par le pénal aussi ? Tout ce que je veux c'est pouvoir me débarrasser le plus vite possible de la voiture (voire faire d'ici 1 semaine une expertise et l'emmener à la casse)
Merci

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 02:52**

Bonjour
non le pénal c'est l'autorité publique qui poursuit. Vous ne faites que vous associez. Le tribunal correctionnel jugera la ou les infractions et statuera sur vos demandes.
N'oublions pas que le procureur peut suspendre les poursuites si la personne s'engage à indemniser la victime.
Restant à votre disposition.